



HAL
open science

Formes et impacts de la territorialisation des politiques touristiques : le cas de l'Ardèche méridionale

Valérie Poudray, Pierre-Antoine Landel, Pascal Mao

► To cite this version:

Valérie Poudray, Pierre-Antoine Landel, Pascal Mao. Formes et impacts de la territorialisation des politiques touristiques : le cas de l'Ardèche méridionale. *Géographie et développement au Maroc*, 2018, 5, pp.1-13. halshs-01707802

HAL Id: halshs-01707802

<https://shs.hal.science/halshs-01707802>

Submitted on 20 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Formes et impacts de la territorialisation des politiques touristiques

Le cas de l'Ardèche méridionale

Valérie Poudray, Pierre-Antoine Landel, Pascal Mao

Pour citer cet article

Valérie Poudray, Pierre-Antoine Landel, Pascal Mao, « Formes et impacts de la territorialisation des politiques touristiques. Le cas de l'Ardèche méridionale », *Revue GéoDév.ma*, Volume 5 (2017). Numéro spécial : « Tourisme durable et articulation entre littoral et arrière-pays en Méditerranée », en ligne : <http://revues.imist.ma/?journal=geodev>

Introduction

L'Ardèche est un arrière-pays méditerranéen dans le sud-est de la France qui a subi depuis deux siècles de profondes transformations économiques, sociales ou encore paysagères. Les piliers de l'activité économique du département reposaient au XIX^{ème} siècle sur les industries de la soie et du papier, les mines ainsi que l'agriculture (sériciculture, viticulture et castanéculture). L'optimum démographique ou « plein rural » est atteint en 1851 avec 390 000 habitants. L'ensemble de ces secteurs d'activité vont connaître de profondes crises à la fin du XIX^{ème}, début du XX^{ème} siècle. Désindustrialisation, phylloxéra, concurrence asiatique pour la fabrication de la soie vont entraîner un exode rural massif. Ces dynamiques associées aux deux conflits mondiaux (près de 12 000 ardéchois ont été tués durant la seule première guerre mondiale) vont aboutir à une désertification et une marginalisation progressive de cet espace. En 1962, le département ne compte plus que 245 000 habitants. Certains cantons ont perdus jusqu'à 75% de leur population. Dès lors, les moteurs du développement territorial vont principalement s'inscrire dans une économie résidentielle et touristique.

Une forte attractivité résidentielle débute par l'installation de néo ruraux à la fin des années 1970 (Rouvière, 2015) et l'affirmation d'un tourisme social et de nature (Daudé, 1986 ; Mao, Corneloup, 2005). Les acteurs publics encouragent ce dernier, du fait notamment des retombées économiques fortes qu'il engendre pour le territoire. L'ambition première de ces politiques publiques touristiques a été d'attirer les touristes et de développer des infrastructures d'accueil adaptées. Le département de l'Ardèche a été le premier de France à se doter d'un Comité Départemental du Tourisme (CDT). La forme de développement majeure du tourisme de l'Ardèche, s'incarne dans l'hôtellerie de plein air. Depuis les années 2000, diverses politiques publiques sont mises en place afin de contribuer à une diversification du tourisme en Ardèche en développant des offres plus patrimoniales et culturelles. Ces nouvelles initiatives s'inscrivent dans le contexte de découverte de la Grotte Chauvet en 1994 et de la création d'un espace de restitution de cette dernière (Duval, 2007 ; Senil, 2011). En 2016, le département est la première destination touristique estivale intérieure (hors littoral) française avec 2,4 millions de visiteurs et 18,1 millions de nuitées et compte une population résidente de 325 000 habitants.

Cette contribution propose par l'analyse des politiques publiques touristiques de comprendre les modes d'intervention des acteurs publics et leurs rôles dans les dynamiques territoriales. Le tourisme est approché ici, en tant que secteur créatif, à l'instar des débats académiques à l'échelle internationale (Richards et Wilson, 2004) et nationale. Les transitions observées en Ardèche, associées au contexte de changement global et de réformes nationales, font émerger de nouvelles territorialisations :

- Le tourisme dans l'action publique est un secteur transversal qui influe et questionne tous les domaines de la vie des territoires ruraux. Aussi, la territorialisation des politiques touristiques participe à la promotion et la valorisation de patrimoines ruraux ;
- Les politiques touristiques peuvent être initiées à des échelons territoriaux différents (Union Européenne, Etat, Régions, Départements, Communautés de communes...) ;
- Les acteurs locaux mobilisent les politiques au gré des opportunités comme des outils ou des instruments.

La territorialisation des politiques publiques peut prendre différentes formes. Dans une première entrée minimaliste, il s'agit de décliner une politique à une échelle différente de celle de l'autorité qui l'a conçue. A l'autre extrême, dans certaines conditions, la territorialisation aboutit à la construction de territoires, compris comme résultat d'un construit d'acteurs coordonnés sur un espace délimité, mobilisant des ressources et des compétences pour répondre à un problème donné. Le présent article interroge les formes de territorialisations de politiques touristiques contribuant à la construction d'un territoire touristique. Cette approche est motivée par la possibilité de considérer la territorialisation des politiques touristiques comme processus de réappropriation locale : « Il est important de voir en quoi le tourisme est un projet particulier pour habiter autrement les lieux » (Duhamel, 2003).

L'étude se focalise sur « le Pays de l'Ardèche Méridionale » où se concentrent les principaux flux de fréquentation et les plus forts enjeux touristiques et résidentiels. Cet espace réunit plusieurs intercommunalités, dans la dynamique des Pays issus de la loi Voynet de 2000, et nous amène à la considérer comme une "intercommunauté". L'observation des dynamiques des acteurs sur une longue période, allant de la fin des années 1990 à aujourd'hui, nous permet d'identifier les acteurs mobilisés et leurs stratégies.

La méthodologie développée vise à identifier les politiques mises en œuvre sur le pays de l'Ardèche méridionale en 2014, puis à les caractériser. Un corpus de 28 politiques et 79 programmes et mesures territorialisés est étudié. Il s'agit de connaître le contexte, les acteurs mobilisés et les actions mises en œuvre. Cette analyse des politiques publiques du tourisme se concrétise par la création d'une base de données multicritères. Ensuite, une campagne de 15 entretiens semi-directifs auprès d'acteurs qui mettent en œuvre et/ou mobilisent les politiques publiques du tourisme en Ardèche méridionale menée en 2015 a permis d'enrichir l'analyse.

1. La territorialisation des politiques publiques du tourisme en Ardèche et la juxtaposition des interventions

La territorialisation des politiques publiques

Une politique publique est définie par Thoenig (1985) comme un programme d'action propre à une ou plusieurs autorités publiques. Elle désigne les interventions d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire. Émanant d'un ou plusieurs acteurs, une politique publique porte une dénomination et peut se décliner successivement (1) en programmes (décisions et/ou

formalisations d'intentions à finalités stratégiques), (2) en mesures et sous mesures (objectifs généraux de projets) puis (3) en actions (réalisations conditionnées par un maître d'œuvre, capable de piloter et de (co-) financer la (ou les) action (s)).

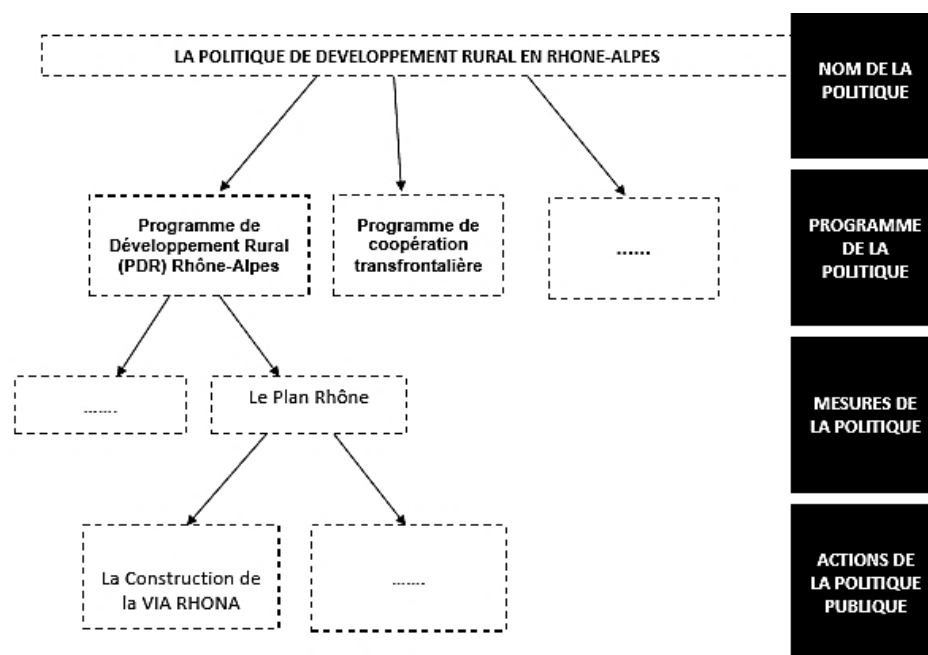


Figure 1 : Exemple de déclinaison d'une politique publique touristique : la politique de développement rural en Rhône-Alpes (2014 - 2020)

Source : Landel, Poudray, 2015

La territorialisation d'une politique publique se définit comme le processus d'inscription ou d'intégration de la politique dans un territoire, par des programmes, mesures et actions. Ce processus est caractérisé par quatre phases : création, légitimation, réalisation et valorisation (Figure 2). La territorialisation a de ce fait ancré une politique publique sur un territoire par l'intermédiaire de moyens humains, organisationnels, financiers, normatifs ou réglementaires. Deux formes d'inscription spatiale des politiques territorialisées existent : le zonage, ou le pavage total. Une politique publique territorialisée est zonée lorsqu'elle n'intervient que sur certains espaces définis par l'autorité qui met en œuvre cette politique. On peut citer par exemple, les "Villages de caractère", qui ne concernent que quelques communes sélectionnés au travers de critères précis. On parle de pavage total lorsque la politique publique est déclinée sur l'ensemble de l'aire de compétence de l'autorité qui la met en œuvre. On peut citer l'exemple des Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA), qui étaient développés sur des territoires réunissant le plus souvent plusieurs intercommunalités, qui couvraient intégralement le territoire régional.

Vers une typologie des politiques territorialisées

La politique publique du tourisme est un domaine marginal au sein des administrations françaises (peu d'administration du tourisme), mais centrale dans la vie des territoires. Elle impacte un large panel de domaines par son caractère transversal (l'agriculture, le sport, la culture, la formation, la santé, l'économie, la communication, le transport, l'emploi...). Ainsi, en 2014, en Ardèche méridionale, 79 programmes et mesures territorialisés de politiques publiques concernent le secteur touristique. Ils peuvent être classés en quatre catégories : les

politiques publiques de planification, de contractualisation, de labellisation puis celles de protection et valorisation des milieux.

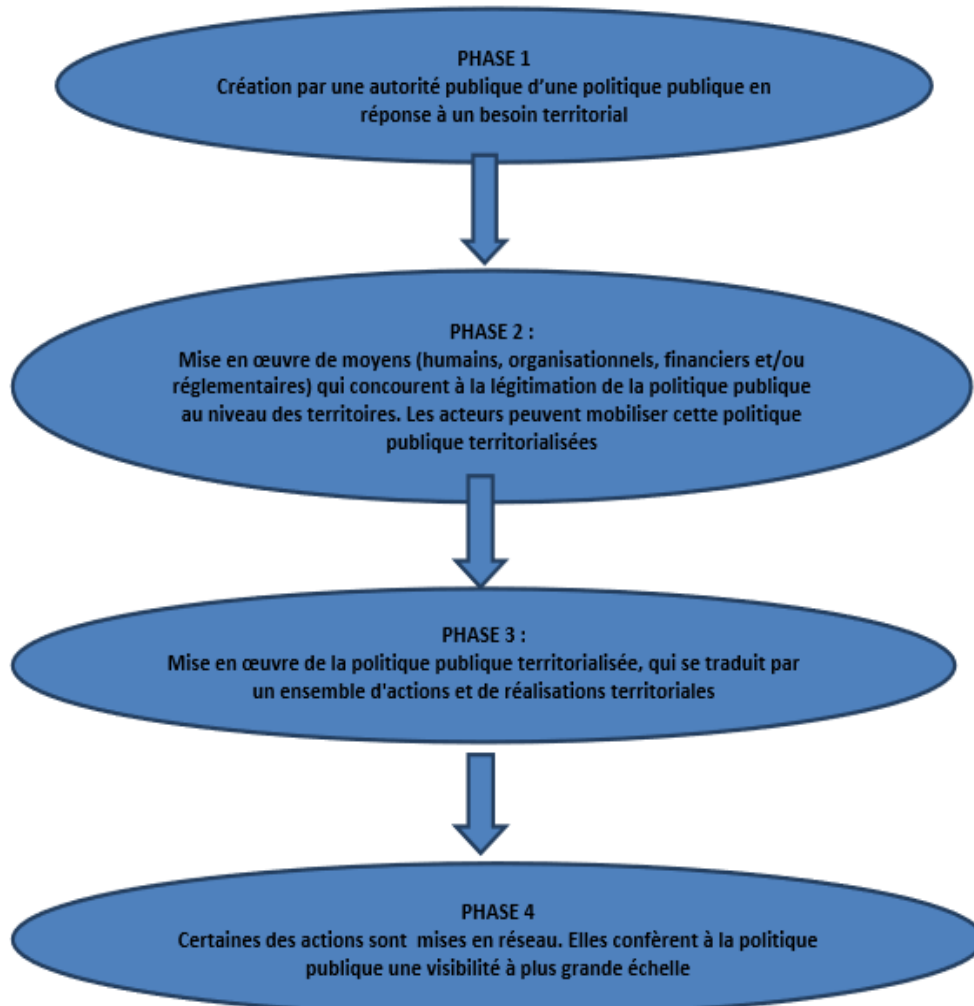


Figure 2 : Les 4 phases du processus de territorialisation d'une politique publique

Source : Landel, Poudray, 2015

Les politiques publiques du tourisme « planificatrices » portent des objectifs stratégiques clairement définis. De nature incitative, elles orientent les investissements et actions des acteurs afin d'augmenter l'attractivité des territoires touristiques. Elles prennent la forme de schémas, à partir desquels vont être déclinés des plans d'actions. Le Schéma Interrégional d'Aménagement et de Développement du Massif Central, par exemple, à l'initiative du Comité de massif, est issu de la politique montagne de l'Etat, il oriente la construction et la mise en marché du tourisme en Ardèche. Le Schéma départemental du tourisme, défini par le Conseil départemental, définit les priorités d'action au niveau départemental.

Les politiques publiques touristiques « de contractualisation » ont pour objectif d'accompagner des porteurs de projets au travers d'un appui à des initiatives locales. Ces politiques ambitionnent fréquemment la création de valeurs ajoutées territoriales par

l'innovation. Elles peuvent prendre la forme de contrats et de programmes de développement, définis en partenariat avec les acteurs des territoires. Par exemple, la mise en place par la Région des Grand Projet Rhône-Alpes va permettre en sud Ardèche de porter le projet d'installation d'un espace muséal suite à la découverte de la grotte Chauvet (ce programme sera détaillé dans le chapitre suivant).

Les politiques publiques du tourisme « de promotion et de labellisation » ont un triple enjeu, celui à la fois d'améliorer la qualité des prestations, de mettre en réseau les acteurs et enfin d'assurer la promotion des services auprès des clientèles touristiques. Elles prennent la forme de labels ou de marques, qui accompagnent la construction des destinations touristiques. Le label international Geopark, créé par le réseau mondial des Geoparks avec le soutien de l'UNESCO, a été obtenu par le Parc Naturel des Monts d'Ardèche. Le label "Grand Site de France" est issu de la politique du Ministère de l'environnement. Les sites du Pont-d'Arc et de l'Aven d'Orgnac bénéficient tous les deux de label national qui s'accompagne d'un plan de gestion local adapté.

Les politiques publiques de « protection et valorisation des milieux » visent à la gestion des espaces naturels et patrimoniaux. Il s'agit à la fois de protéger les écosystèmes et paysages remarquables tout en favorisant la découverte de ces milieux par les publics. La territorialisation de ces politiques se traduit par des définitions de périmètres sur lesquels sont mis en place des plans d'actions. Un grand nombre de procédures existent tels que les Arrêtés préfectoraux de protection de biotope à l'initiative des services déconcentrés de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ou la directive Natura 2000 de l'Union Européenne.

Parmi les 79 programmes ou mesures répertoriés sur le territoire de l'Ardèche Méridionale, 27 relèvent de politiques publiques « planificatrices », 10 relèvent de politiques publiques « de développement et d'accompagnement des porteurs de projets », 28 relèvent de politiques publiques « de promotion et de labellisation », et enfin 14 relèvent de politiques publiques « de protection et valorisation des milieux ». Cela démontre le poids donné au tourisme par les acteurs en termes d'aménagement et d'attractivité des territoires.

Quatre types d'acteurs de la territorialisation des politiques touristiques

Les acteurs des politiques du tourisme jouent des rôles et des postures différentes au sein du processus de territorialisation. Il est possible de distinguer 4 types d'acteurs : « l'auteur », « l'intermédiaire », « l'opérateur » et enfin le « bénéficiaire » de la politique publique. L'auteur de politiques publiques du tourisme définit la politique. Par exemple, l'Union Européenne s'est imposé depuis 1985 comme un acteur essentiel qui intervient via les politiques régionales européennes au travers de deux instruments financiers : le FEDER et le FSE. Ils peuvent accompagner des projets significatifs dans le champ de la promotion et de l'attractivité, du développement et de l'accompagnement des porteurs de projets ou encore dans la gestion des milieux et de préventions des impacts. L'UE intervient également dans le cadre du volet territorialisé de la politique agricole commune dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) et des plans régionaux associés au sein desquels le développement du tourisme rural a une forte place. Depuis 2015, c'est la Région qui est chargée de la définition puis de la mise en œuvre de ces politiques européennes, dans la cadre d'un partenariat avec les services de l'Etat. L'Etat, quant à lui, s'appuie sur ses ministères pour mener ses politiques (ex : labellisation nationale « Qualité tourisme »). Les collectivités territoriales que sont la Région ou le Département peuvent aussi définir des politiques territorialisées dans le champ du tourisme, sans qu'il n'y ait de nette différenciation des compétences entre elles. Se pose ici la question de la coordination des acteurs dans un espace

comme l'Ardèche méridionale où les enjeux en termes de développement touristique sont aussi prégnants.

L'acteur « intermédiaire » de politiques publiques du tourisme est chargé de la mise en place et de l'animation de politiques publiques territorialisées, à une échelle différente de celle où elle a été initiée. C'est l'exemple, des Pays porteurs de projets de territoires soutenus par les régions, des syndicats d'investissement ou de gestion, de Parcs Naturels Régionaux... Jusqu'en 2015, la Région Rhône-Alpes s'appuyait sur des Contrat de Développement Durable (CDDRA) pour territorialiser sa politique d'aménagement et de développement des territoires. L'acteur intermédiaire était dans ce cas soit un syndicat mixte porteur du contrat, réunissant différentes collectivités, soit il s'agissait d'une intercommunalité unie à d'autres au travers d'une convention. Cette structure définit un projet de territoire qui se traduit par une charte, qui repose sur un diagnostic et affiche un horizon à atteindre, déclinable en objectifs. La stratégie, qui permet d'atteindre ces objectifs est définie au travers d'un programme d'actions qui vont être mises en œuvre par les acteurs bénéficiaires.

L'acteur « opérateur » de politiques publiques du tourisme réalise des opérations pour le compte d'un auteur. C'est le cas d'Atout France, opérateur de promotion touristique de l'Etat, du Comité régional du tourisme de Rhône-Alpes, de l'Agence Départementale du Tourisme de l'Ardèche ou encore des Offices de Tourisme Intercommunaux. Le Ministère en charge du tourisme ou les collectivités territoriales leur délèguent la promotion, l'animation et le développement de projets dans le domaine touristique. Ces opérateurs ont aussi parallèlement la possibilité de développer leurs propres actions (ex : un volet commercial dans les conditions prévues par le Code du tourisme), mais en son nom et pour sa propre stratégie.

Enfin, l'acteur « bénéficiaire » de politiques publiques du tourisme représente le dernier maillon de la chaîne. Ce sont généralement, les intercommunalités, les communes, les entreprises, les gestionnaires de sites, les associations, des syndicats, des réseaux, les organismes de représentations de professionnels, les professionnels ou les salariés du tourisme, de l'agriculture ou encore de l'enseignement, les propriétaires de biens privés, les touristes et usagers d'espaces. Ce sont les acteurs qui bénéficient de manière directe ou indirecte des politiques publiques du tourisme. Comme les autres acteurs, ils peuvent être associés à leur conception, souvent au travers de modes de représentation professionnels ou de réseaux.

A l'échelle locale, trois stratégies possibles

La juxtaposition des acteurs, couplée à la juxtaposition des politiques touristiques, illustrent bien le fameux mille-feuille territorial. Chaque territoire, est le réceptacle de multiples politiques publiques (donc de normes et de règles) émanant d'autorités différentes non coordonnées entre-elles. « *En France, les principales institutions productrices de normes et de règles sont l'Union Européenne, l'Etat, la Région et le Département. Faute de pouvoir se différencier par des domaines d'intervention spécifiques, ou par des volumes financiers, chaque niveau d'intervention secrète son propre système de normes, qui lui permet de se distinguer de l'autre.* » (Landel, Koop, 2011). Dans ce sens, chaque autorité peut développer un savoir-faire et des formes de gouvernances propres. « *Gouvernance et ingénierie sont les deux faces d'une même pièce. Multiplication et articulation des échelles de légitimité, démarches de projets impliquant élus et société civile.* » (Piveteau, 2011). De ce fait, on observe sur les territoires, un croisement de stratégies territorialisées imbriquées dans une culture de projet (Boutinet, 1992). Nous distinguons trois typologies de stratégies, illustrées par la figure ci-dessous. En fonction de leur trajectoire, certains territoires seront qualifiés de « récepteurs » ou de « coordinateurs » de procédures qui leur sont externes, avant que certains revendiquent le statut « d'auteurs » de projets touristiques. Le premier type se positionne

comme récepteur, il bénéficie des politiques publiques du tourisme et les met en œuvre au gré des opportunités, au risque d'avoir à gérer des contradictions entre les prescriptions émises par les partenaires. Le second type arrive à les coordonner, le plus souvent en les hiérarchisant, en fonction des projets et priorités du territoire. Enfin, dans certains cas, le territoire arrive à construire un projet d'une telle « qualité », qu'il va s'imposer aux partenaires externes, et amener les partenaires à modifier leurs propres règles d'intervention pour faciliter l'aboutissement du projet. La figure ci-dessous illustre ces trois régimes de territorialité, mises en œuvre par les acteurs locaux.

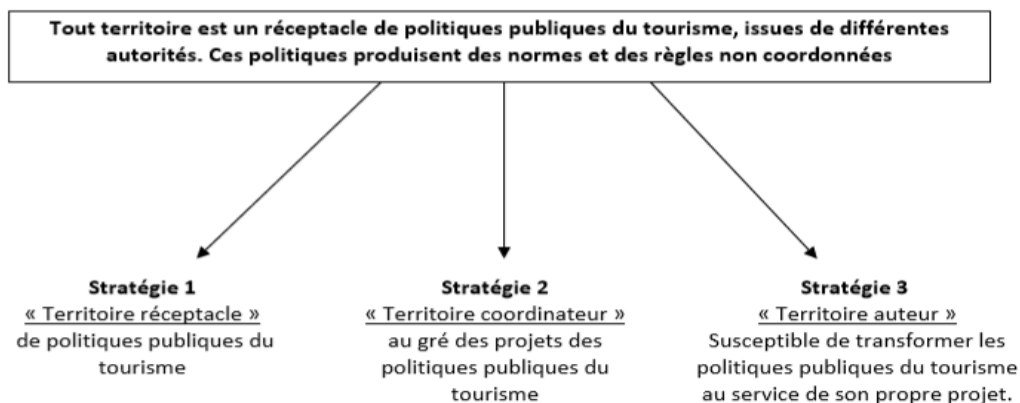


Figure 3 : Les 3 régimes de territorialité des acteurs territoriaux

L'exemple des politiques publiques développées autour du projet de valorisation patrimoniale de la grotte Chauvet permet d'illustrer ci-après les types de politiques publiques, les différents acteurs impliqués et stratégies territoriales mises en œuvre.

2. L'affirmation d'un espace de coordination des politiques publiques touristique

La Grotte Ornée du Pont d'Arc (G.O.P.A.) dite « Grotte Chauvet », à proximité du Pont d'Arc (site classé depuis 1931), est l'objet déclencheur d'une succession de faits, allant de l'Invention de la Grotte Chauvet, dotée de peintures rupestres datées de plus de 30 000 ans en 1994, au classement de la grotte comme Monument Historique en 1995, en passant par la conception de deux projets d'aménagement d'un espace de restitution entre 2000 et 2005, puis par la création d'un syndicat mixte Région/Département pour coordonner les différentes politiques liées à la grotte Chauvet. Entre 2009 et 2010, la phase opérationnelle de la construction de l'espace de restitution de la Grotte Chauvet est lancée, avec la décision en 2010, d'une délégation de Service public pour gérer l'espace de restitution. En 2014, la grotte est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. En 2015, l'espace de restitution la Caverne du Pont d'Arc, réplique de la grotte ornée est ouverte au public. En 2017, la fréquentation cumulée du site atteint un million de visiteurs, ce qui confirme la commune de Vallon Pont d'Arc dans sa vocation de destination touristique majeure.

Au départ, une ambition partagée

Autour de ce patrimoine exceptionnel, vont s'organiser et se coordonner différentes politiques publiques. L'observation des faits historiques et l'analyse des entretiens avec les acteurs impliqués dans les politiques touristiques autour de la Grotte Chauvet, fournissent des éléments de compréhension sur les logiques d'action de la territorialisation des politiques touristiques et sur les stratégies territoriales associées. Dès l'annonce de la découverte de la grotte, on assiste à un partage des rôles : à l'État, la responsabilité de la conservation du site et

des études scientifiques, au Département, le volet territorial et touristique. Restituer ce patrimoine, devient un enjeu touristique essentiel, pour les acteurs territoriaux. Pour sa part, la Ville de Vallon Pont d'Arc, accueille une première exposition sur la Grotte sous la forme d'un espace muséographique. La commune redevient un interlocuteur au sein de la gouvernance globale du projet. En parallèle, le pays de l'Ardèche méridionale se structure progressivement en regroupant plusieurs intercommunalités en 2000, et met en œuvre des procédures contractuelles de la région Rhône-Alpes (Contrats de Développement Durables). Il mesure l'opportunité que représente le site pour le développement touristique du territoire et accompagne le volet territorial connexe au projet de valorisation.

En 2005, la gouvernance du projet s'élargit. Une charte de coopération entre l'État, la Région et le Département est signée. La gouvernance du projet se fait par un conseil exécutif resserré, co-présidé par le Préfet de l'Ardèche, le Président du Conseil Régional et le Président du Conseil Départemental. Il s'appuie sur les avis d'un comité opérationnel (un comité scientifique et un comité d'orientation) composé d'experts de l'État, de la Région et du Département. Ce comité associe également des acteurs du territoire, parmi lesquels la commune de Vallon Pont d'Arc. Durant l'année 2007, un Syndicat Mixte composé à 50% du Département de l'Ardèche et à 50% de la Région Rhône-Alpes est créé. Au départ, il est dénommé syndicat du « projet de restitution de la Grotte CHAUVET », et devient l'acteur porteur du projet de valorisation, avec comme objectif principal, la réalisation d'une « copie de restitution du bien patrimonial ». Il devient également porteur d'un contrat de développement territorial autour du site du Pont d'Arc et coordonne plusieurs programmes relevant du Contrat de Plan Etat-Région (C.P.E.R). Il assure le portage du dossier de candidature de l'inscription du site à l'U.N.E.S.C.O., ainsi que celui de la mise à l'étude d'une opération Grand Site de France. Enfin, de 2011 à 2016, il a assuré le portage d'un Grand Projet Rhône-Alpes (G.P.R.A 2011/2016), procédure d'exception de la Région pour le développement et l'accompagnement de projets structurants. Ce G.P.R.A a mobilisé un budget du Conseil régional à hauteur de 10 millions d'euros. Pour finir, le syndicat en lien avec la Région, a mobilisé durant cette période, une dotation importante des fonds structurels européens (FEDER, FEADER et FESE) affectés au développement régional. Ainsi, le Syndicat Mixte devient un acteur territorial important, coordonnant plusieurs politiques touristiques issues d'autorités différentes.

L'affirmation d'une transition patrimoniale et culturelle du territoire

L'analyse des entretiens confirment l'affirmation d'une transition culturelle du tourisme sur le territoire. En effet, « La Grotte Ornée du Pont d'Arc » permet selon eux, la diversification du tourisme en Ardèche Méridionale. L'objectif des acteurs publics, mais aussi des entreprises, et associations est de passer d'un tourisme structuré principalement autour des sports de nature à un tourisme dit « culturel » et « patrimonial », à travers de différents processus de spécification. La Grotte ornée est un objet inventé qui permet de spécifier, en premier lieu, les paysages, à travers les terrasses et murs en pierre sèche, les marqueurs d'une appartenance à l'espace méditerranéen. Elle s'inscrit comme l'origine d'une juxtaposition de patrimoines témoins des grandes étapes de l'humanité disséminés sur le territoire : l'oppidum de Lussas, le site gallo-romain d'Alba la Romaine, le patrimoine roman et médiéval présent sur de nombreux sites, l'habitat troglodyte à Saint Jean Le Centenier, les hauts lieux du protestantisme, en particulier pour le Pradel, qui incarne aussi l'histoire de l'agronomie, la ville de la renaissance de Viviers. Cette juxtaposition d'objets et de lieux est complétée par un nombre important de patrimoines industriels tels que les magnaneries, mines, moulins, mais aussi des objets témoins d'une civilisation rurale marquée par un habitat typique, des aménagements d'eau (béalières), des terrasses remarquables.

La spécification du terroir se fait principalement à travers la viticulture ardéchoise et la mise en place d'un regroupement de l'ensemble des caves coopératives en une robuste union qui va transformer l'image des vins de pays. La mise en place d'une Indication Géographique Protégée (IGP), la valorisation de cépages locaux associés à d'autres cépages en vogue, l'engagement de plusieurs sites vers la production de vins « nature » font de l'Ardèche méridionale un haut lieu de la viticulture qui innove. L'association à d'autres produits tels que la Châtaigne AOC, le picodon, la charcuterie et autres produits supports se fait par des réseaux de promotion telles que « goûtez l'Ardèche », ou encore la marque « Ardèche le goût » favorise la mise en place d'un panier de biens (Glon, Pecqueur, 2016). Il est complété par la création d'un musée du vin (*Néovinum*) ou la mise en place de parcours de découvertes viticoles et œnologiques. Ce récit est complété par une la mise en avant d'une culture immatérielle spécifiée en Ardèche par les ressources culturelles et les processus cognitifs. Les castagnades organisées chaque automne illustrent cette dynamique. Cette valorisation est complétée par la spécification d'une culture immatérielle, présente dans les langues régionales et notamment l'occitan, les contes et légendes locaux, illustrés par l'Auberge Rouge ou la série télévisée *Ardéchois mon ami*, les chansons comme « La montagne » de Jean Ferrat ou « Ardéchois mon ami » de Marc Michel, et enfin des mémoires comme celle des huguenots, des résistants, des migrants ou encore des déportés. La valorisation de la culture immatérielle de l'Ardèche participe à la construction de réseaux formant un univers et un marquage culturel créant des systèmes culturels localisés (Corneloup, Bourdeau, Mao, 2004). Le territoire constitue dès lors un remarquable champ symbolique semé de signes qui permettent à chacun de le reconnaître et en même temps de s'identifier au groupe qui l'investit (Turco, 2000).

Le nouveau slogan de l'Agence Départementale du tourisme « Émerveillés par l'Ardèche » illustre cette dynamique. Les acteurs du territoire ont fait de la caverne du pont d'arc, un pôle majeur pour la construction d'un territoire touristique, support de nombreux réseaux. Il s'agit d'une construction collective, qui relie les individus et activités entre eux. Certains acteurs locaux souhaitent passer à une autre étape qui consisterait à passer du territoire touristique spécifique au territoire de vie spécifique. Ce faisant, s'ouvre la nécessité d'une réflexion sur l'évolution possible de la territorialisation des politiques touristiques.

3. La construction d'une nouvelle forme d'action publique, le design territorial

L'analyse de la territorialisation des politiques touristiques révèle qu'une nouvelle forme émerge en Ardèche méridionale. Cette forme de territorialisation, que l'on nommera « *design territorial* », prend racine dans ces processus de spécification, qui s'inscrivent dans l'histoire longue du territoire, en même temps qu'elles facilitent les innovations. Nous avons repéré trois exemples en Ardèche : un événement créatif, un parcours territorial artistique et enfin un projet culturel local.

L'événement créatif, *Ardèche Mix Camp*, réalisé en 2017, a été l'occasion de réinventer l'accès et la médiation de patrimoines ardéchois. Cinq sites ont été choisis : un oppidum romain, une grotte touristique, un musée, une tourbière et des traces de dinosaures fossilisées. Une équipe organisatrice composée d'institutionnels (Le Département de l'Ardèche, Le Pays de l'Ardèche Méridionale...) et de bénévoles ont préparé les trois jours de l'évènement pour « *inventer des relations aux patrimoines nouvelles, pour voir et vivre autrement le territoire* » [slogan de la manifestation]. Plus de 100 personnes ont été mobilisées autour de l'évènement, conçu comme « un hackathon culturel ». Les acteurs institutionnels se sont coordonnés pour cet évènement. Ces trois jours combinaient des temps d'immersion (une nuit passée sur chaque lieu), de réflexion (atelier de créativité), de prototypage (création de nouvelles formes

de médiation) puis de restitution au public. Basé sur une expérience in situ, cet événement a fait du lien entre des individus afin de créer des collectifs créatifs.

La « ligne de partage des eaux » est un parcours territorial artistique mis en place en 2017 par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Il s'agit de créations contemporaines qui suivent la ligne de partage des eaux et invitent chaque participant à voir autrement le patrimoine à travers des œuvres artistiques. « *Élus, artisans, associations, entreprises locales, habitants, artistes, designers et paysagistes...chacun a participé à sa manière à l'élaboration de ce parcours artistique inédit.* » (Relief, 2017). Autour de ce parcours sur la ligne de partage des eaux, limite géographique naturelle auparavant invisible, s'installe un espace de dialogue locale qui questionne la vie du territoire.

Enfin, l'enclos est un projet culturel local, incarné dans un espace public partagé au sein du village de Lanas. Le projet est créé par à la suite d'une opposition de l'association de sauvegarde du patrimoine du village. « *L'association s'oppose à un projet de construction de logements sociaux mené avec Ardèche Habitat sur une parcelle du centre bourg à fort caractère patrimoniale (un ancien enclos à moutons datant de l'époque médiévale). La population s'étonne que le projet ne fasse pas l'objet d'une concertation publique au sujet de la qualité architecturale dans le respect du paysage urbain du village.* » (Les ateliers de l'enclos, 2016). A la suite de cette réaction, un nouveau projet va naître, incluant les habitants lanassiens dans une co-construction du projet public au cœur du village. Le projet « ENCLOS » est à l'origine de la mairie, en partenariat avec le Département de l'Ardèche et le groupe d'action local Ardèche cube. Le projet verra successivement des temps de déambulations, d'ateliers d'échanges, de diagnostics participatifs, d'écritures collectives d'usage des lieux, de résidences pour tester les intuitions d'usage et la réalisation de différents chantiers ouverts. Enfin, un temps de transmission de l'expérience est prévu. Cette démarche se veut pilote afin de lancer un projet villageois patrimonial. Les acteurs du collectif de paysagistes et d'architectes qui ont animé la démarche-projet, ont comme aspiration commune d'explorer de nouvelles manières de concevoir l'espace public.

A travers ces trois traces de design territorial en Ardèche, on remarque la présence de communautés ou de collectifs de travail aux compétences variées et complémentaires, la volonté de faire participer les habitants des différents espaces, le souhait de concevoir un autre regard ou une autre manière de vivre les territoires et enfin ce sont des démarches dites « créatives ». Celles-ci sont les traces d'une forme de territorialisation nouvelles. Ce sont de nouvelles formes d'articulation qui s'ébauchent, et interrogent la notion de leadership précédemment évoquée. Ce sont des réseaux qui sont mis en avant et bousculent les formes d'intervention classiques.

Au regard de cette étude, une première définition du design territorial peut être proposée. Il s'agirait d'un processus de coopération méthodique, intuitif et créatif d'un projet situé dans le temps et dans l'espace modifiant des usages et des modes de vie territoriaux. Le design des territoires, se définit avec le projet. En effet, les sciences du territoire (Lajarge, 2012) ou encore les sciences du design sont des disciplines du projet (Findéli, Vial, 2015). Ce sont des sciences dans l'action, où les chercheurs, designers, acteurs ou encore habitants collaborent autour d'un projet, « un terrain » des sciences humaines et sociales. De ce fait, l'acteur, le chercheur, le designer, l'habitant ou encore le paysagiste engagé dans le processus doit se défaire de « l'obsession du contrôle et de la maîtrise absolue » héritière de la pensée planificatrice (Soubeyran, 2014) pour penser une relation nouvelle avec son environnement de proximité. L'usager des politiques publiques au sein du design territorial est un individu qui a le projet d'habiter le monde et qui détient, une expertise propre, l'expertise d'usage.

Conclusion

Nous avons observé la diversité des formes de territorialisations des politiques touristiques en Ardèche méridionale. Les acteurs ont pu s'accorder pour coordonner leurs politiques autour d'un objet commun, en l'occurrence en Ardèche, un patrimoine commun. Ils ont alors réussi à spécifier un territoire touristique à travers ses ressources et la constitution de réseaux territorialisés. Ces spécificités, inscrites dans l'histoire longue du territoire, constituent un socle commun qui permet à un territoire d'expérimenter de nouvelles formes de territorialisations de politiques publiques. On assiste ainsi à un mélange de formes de territorialisation de politiques du tourisme en Ardèche méridionale. Ces territorialisations peuvent être décrites dans 3 formes distinctes, l'aménagement, le développement et le design (cf. figure ci-après). La forme aménagiste est traditionnellement mobilisée dans les politiques de modernisation visant à rééquilibrer le territoire national en termes démographique et de localisation des activités productives. Le tourisme y est bien représenté au travers des documents de planification en cours d'élaboration : SRADDET, SCoT, PLUI). La logique de développement s'affirme en parallèle avec la création des pays et des territoires de projets (Parcs naturels régionaux par exemple). Cette forme tend à redonner aux territoires une capacité à l'autodétermination dans le choix des politiques publiques mises en œuvre localement. Les spécificités locales peuvent dès lors être librement choisies et valorisées. Enfin la forme émergente du design vient renouveler et compléter le champ du possible mobilisable par les acteurs en termes de politiques publiques.

Forme de territorialisation	<u>Aménagement</u>	<u>Développement</u>	<u>Design</u>
Nom de la territorialisation	L'Aménagement du territoire	Le développement des territoires	Le design territorial
Typologies des politiques associées	Politiques de l'équité	Politiques de la spécificité	Politiques de l'ingéniosité
Enjeux des politiques associées	Répartir les ressources	Répondre aux besoins	Repartir des pratiques
Formes d'actions territoriales	Planification du territoire	Projet de territoire	Créativité territoriale
Organisation territoriale	Descendante	Ascendante /descendante	Poly-topique / horizontale
Types d'experts	L'expertise, ce sont les experts	L'expertise, ce sont les acteurs	L'expertise, ce sont les usagers
Types d'innovations	Innovation fonctionnelle	Innovation « en silos »	Innovation systémique
Logique de processus	Comprendre pour mieux répartir	Comprendre pour faire	Faire pour comprendre
	Rapport/étude	Diagnostic/action	Essai/Erreur
Logiques de relations	Logique maître d'ouvrage / maître d'œuvre	Logique d'appel à projet et de partenariats	Logique de co-construction

Figure 4 : Les 3 formes de territorialisations de politiques publiques

Source : Mao, Poudray, 2017 à partir des travaux de la 27^{ème} région

Le design territorial est une forme de territorialisation féconde pour repenser l'action publique. Forme émergente, en plein essor, elle invite à des expérimentations futures, en Ardèche comme ailleurs. Cette forme pousse le chercheur à repenser in situ les logiques de territorialisations expérimentales autour de collectifs éphémères et créatifs dans le domaine du tourisme et dans d'autres problématiques territoriales.

Ces approches confirment la nature des politiques territorialisées développées dans le champ du tourisme, en particulier dans les espaces ruraux et les arrière-pays. Comme cela a déjà été montré au Maroc (Berriane, 2014), il n'y a pas de politiques sectorielles clairement définies, et le développement touristique est appréhendé au travers d'approches différenciées dans les champs de l'agriculture, de l'environnement, de la solidarité etc. Le présent papier ouvre toutefois une perspective, susceptible d'être développée dans d'autres territoires. Elle porte sur l'émergence du « design territorial » : l'utilisateur y devient expert, tant au niveau de la définition de ses besoins qu'au niveau de l'évaluation de la qualité de l'offre. Il y a là une possibilité de rupture, qu'il s'agit d'explorer, en particulier au regard de l'évolution des usages des Technologies de l'Information et de la Communication, aussi rapide dans les régions des Sud(s), que celles des Nord(s).

Bibliographie

- ANTHEAUME B., GIRAUT F., 2002, Les marges au cœur de l'innovation territoriale ? Historiens et géographes, n° spécial, Regards sur l'Afrique, pp. 39-58.
- BERRIANE M. (dir.), 2014, Le tourisme dans les arrière-pays méditerranéens : des dynamiques territoriales locales en marge des politiques publiques. Rabat (MRC) ; Fès (MRC) ; Rabat : Université Mohammed V Agdal ; Université Euro-méditerranéenne de Fès ; LMI MediTer, 21-42. ISBN 9789981593190
- BOUTINET J.P., 2012, Anthropologie du projet. Presses Universitaires de France.
- CORNELOUP J., BOURDEAU P., MAO P., 2004, The cultural labelling of natural tourist areas - Le marquage culturel des territoires sportifs de nature in Mountain sports and development issues in the Alps - Sports de montagne et territoire dans les Alpes, *La Revue de Géographie Alpine – Journal of alpine research*, Tome 92, n°4, pp. 11-32. [Texte intégral, version française et anglaise, URL : <http://rga.revues.org/persee-199118>]
- CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977, L'acteur et le système, Edition du Seuil, 479p.
- D.A.T.A.R, 2003, Etude prospective : Quelle France pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable, 64 p.
- DAUDE G, 1986, Tourisme et nature : à travers l'exemple des gorges de l'Ardèche. *Revue de géographie de Lyon*, 61(4), p. 409-440.
- DUVAL M., 2007, *Dynamiques spatiales et enjeux territoriaux des processus de patrimonialisation et de développement touristique. Etude comparée des gorges de l'Ardèche et du Karst slovène*, Doctoral dissertation, Université de Savoie.
- DUHAMEL P., 2003, Au fondement du tourisme : Habiter autrement le Monde. In : *Travaux de l'Institut Géographique de Reims*, vol. 29-30, n°115-118, 2003. Habiter. pp. 75-90.
- FINDELI A., 2015, La recherche-projet en design et la question de la question de recherche : essai de clarification conceptuelle, *Sciences du Design*, vol. 1, no. 1, pp. 45-57.
- FINDELI A., VIAL S., 2015, *Quelles sciences du design ?*, Presses Universitaires de France , 136p.
- GLON E., PECQUEUR B., 2016, Au cœur des territoires créatifs : proximités et ressources territoriales, Presses universitaires de Rennes - 295 pages
- LAJARGE R., Mai 2012, HDR Université Grenoble Alpes, « Territorialités en développement. Contribution aux sciences territoriales », tome 1, 333p. ; tome 2, Recueil des textes ; tome 3, Parcours.
- LANDEL P-A, SENIL N., 2009, Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement, 15 p.

- LANDEL P-A, KOOP K., 2011, De l'animation locale à l'ingénierie territoriale in *Le Développement Local : Mécanismes, Stratégies et Gouvernance*, Agadir, Maroc.
- LES ATELIERS DE L'ENCLOS, 2016, Un projet d'espace public partagé à Lanas (07200), dossier de presse, Les ateliers bivouacs.
- SENIL N., 2011, une reconstruction de l'espace-temps : approche croisée des processus de patrimonialisation et de territorialisation dans les territoires ruraux en France et au Maroc. Thèse de doctorat, Université de Grenoble, 561 p.
- MAO P., CORNELOUP J., 2005, Approche géo-historique des formes de développement d'un territoire touristique et sportif de nature, La construction du haut lieu « Gorges de l'Ardèche » durant le XXe siècle, *Loisir et société*, vol. 28, n°1, Presses Universitaires du Québec, Trois-Rivières, pp. 117-140.
- MOHOLY-N. L., WERMESTER C., & KEMPF J., 1993, *Peinture, photographie, film et autres écrits sur la photographie*. Jacqueline Chambon.
- POUDRAY V., 2015, La territorialisation des politiques publiques du tourisme, au service d'un projet de territoire en Ardèche méridionale. *Gestion et management*.
- PIPONNIER, A., BEYAERT GESLIN A., & CARDOSO, S., 2014, Projet et design, nouveaux mots d'ordre, nouveaux slogans de l'action et des pratiques sociales ?. *Communication & Organisation*, (2), p 5-14.
- PIVETEAU V., 2011, L'ingénierie territoriale, défi pour la gouvernance. *Pour*, (2), p 159-164.
- RICHARDS G., & WILSON J., 2004, The international student travel market: Travel style, motivations, and activities. *Tourism Review International*, 8(2), 57-67.
- ROUVIERE C., 2015, Retourner à la terre. L'utopie néo-rurale en Ardèche depuis les années 1960, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 500 p.
- SOUBEYRAN O., 2015, *Pensée aménagiste et improvisation : l'improvisation en jazz et l'écologisation de la pensée aménagiste*. Archives contemporaines.
- THOENIG J. C., 1985, Le grand horloger et les effets de système : de la décentralisation en France. *Politiques et management public*, 3(1), p. 135-158.
- TURCO A., 2000, Colonisation et après : légitimité territoriale et développement durable en Afrique sub-saharienne, Perspectives géographiques sur l'aménagement, Paris.
- ZORGATI I. B. Y., 2011, Matériau et vécu spatial en architecture d'intérieur. Centre de publication universitaire.